

Séjour raquettes dans le Queyras, du 24 au 30 janvier 2027

Ayant été privé, à mon grand regret, du séjour dans le Queyras en 2026, je vous propose cette année la même destination avec un séjour raquettes à Molines en Queyras (05350) du dimanche 24 janvier au samedi 30 janvier 2027.

• La destination

Situé dans les Hautes Alpes, à la frontière italienne, le Queyras offre un climat et un ensoleillement exceptionnel avec près de 300 jours de soleil par an. En hiver c'est généralement l'un des massifs les plus enneigés des Alpes du sud...

A l'écart des grandes foules, riche en traditions, avec une architecture typée, le Queyras vous propose des paysages ouverts, bénéficiant de la luminosité et de l'ambiance des Alpes du sud, propices à la randonnée à raquettes.



• L'activité raquette

Comme l'an passé, nous serons encadrés et accompagnés par Clément, accompagnateur en montagne diplômé, du Bureau Mélézin Montagne.

Les randonnées se feront à un rythme modéré **avec un dénivelé de l'ordre de 500-600 m**. Priorité sera donnée à la découverte de la nature et des paysages, en aucune façon à la vitesse, et le rythme sera adapté au niveau du groupe.

En cas de conditions météo défavorables les randonnées seront adaptées, voire limitées à la demi-journée.

L'effectif du groupe sera limité à 15 personnes

Les repas seront pris sous forme de pique-nique, pouvant être fourni par l'hôtel moyennant un supplément qui était de 12€ /jour l'an passé (à actualiser).

• L'hébergement

Nous serons hébergés à Molines en Queyras (1 735 m), juste en dessous de Saint Véran, plus haut village d'Europe, en demi-pension (6 nuitées) et en chambres doubles, éventuellement triple selon la répartition du groupe. Quelques chambres individuelles sont disponibles.

L'hôtel *** [l'Equipe](#) est un établissement familial de 23 chambres tout confort avec un espace bien-être (comportant piscine chauffée, spa, sauna, hammam) en accès libre et bien sûr un bar.

• Le trajet

Le Queyras se mérite : environ 700 km....

En tenant compte de la **fermeture hivernale des cols du Galibier et de l'Izoard**, deux itinéraires sont envisageables (données viamichelin en juillet 2026):

- via tunnel du Fréjus et col du Montgenèvre (1 850 m) : 689 km – 8h24,
coût estimatif par trajet : kilométrage 55,12 € + péages 29,6 € + tunnel Fréjus (55,5 € aller simple, 69,20 € AR dans la semaine) +/- vignette suisse
- via Grenoble et col du Lautaret (2 050 m) : 705 km, 9h25
coût estimatif par trajet : kilométrage 56,4 € + péages 21,9 € +/- vignette suisse

Il faudra rajouter les trajets sur place, limités, qui se feront également en voiture.

Voiture équipée hiver indispensable.

Eventuellement, voyage en train avec correspondance à Valence TGV et arrivée à la gare de Mont-Dauphin – Guillestre.

- **Le prix.**

Hors transport, sur la base de 15 personnes,

- Hébergement en chambre double avec demi pension : 83 €/j soit 498 €, avec un supplément de 15€/jour si chambre individuelle. L'accès à l'espace bien être se fait sans supplément.
- Accompagnateur raquettes : 5 journées pour un coût total de 1300 € en 2026, probablement un peu plus cette année, soit 1400-1500 € soit un coût maximum de 100 €/pers pour le séjour sur la base de 15 personnes
- **soit un prix total max à titre indicatif de 600 € sur la base de 15 personnes**
- en supplément éventuel : panier pique-nique de midi (12 € l'an passé, à actualiser)

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- **pour l'hôtel** : acompte de 150 €, par règlement individuel dès que le groupe sera constitué.
- **pour l'accompagnateur** : modalités à venir...

Les préinscriptions sont possibles jusque fin août ou tout début septembre par mail ou SMS. L'inscription définitive se fera après constitution du groupe et versement de l'acompte.

Merci de préciser d'emblée le type de chambre souhaitée (sachant que les disponibilités en single sont limitées) et si vous pouvez covoiturer.

A bientôt j'espère.

N'hésitez pas à me contacter pour toute précision ou inscription:

Michel HUMMEL

michelhummel1@gmail.com

tél 06 01 84 83 23

Avertissement

Ce séjour est organisé par l'un des membres du Touring Pédestre Strasbourgeois.

L'association, ne disposant pas de l'agrément tourisme, ne peut pas organiser de séjours pour son propre compte, et sa responsabilité ne saurait être engagée.

Les membres du TPS restent couverts par l'assurance du TPS pour les accidents survenant lors des activités de randonnée en dehors de toute autre circonstance.

Une assurance et/ou assistance personnelle couvrant les soins médicaux et les frais de rapatriement est fortement recommandée.